

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2011025**

**Signataire : MP**

**OBJET : Approbation du compte de résultat prévisionnel 2011 de la convention de gestion du patrimoine communal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction de la direction générale de la comptabilité publique n° 07-029-M31 du 14 juin 2007 relative aux conditions de mise en œuvre et aux modalités d'exécution de la gestion d'immeubles,

Vu la délibération n° 243 du 21 octobre 2010 relative au projet de convention de gestion d'immeubles entre la commune et l'Office public de l'habitat (OPH) d'Aubervilliers,

Vu la convention de gestion d'immeubles conclue entre la commune d'Aubervilliers et l'Office public de l'habitat d'Aubervilliers le 22 octobre 2010,

Vu la proposition de compte de résultat prévisionnel 2011 du budget annexe « patrimoine Ville » présentée par l'Office public de l'habitat d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le compte de résultat prévisionnel 2011 du budget annexe « patrimoine Ville » de l'Office public de l'habitat, permettant l'exécution de la convention de gestion du patrimoine communal confié à ce dernier, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Charges de fonctionnement : 419 280 €

Produits de fonctionnement : 419 280 €

**APPROUVE** la reprise de ces prévisions budgétaires dans le budget communal.

Le Maire

Jacques SALVATOR